

*Parenté noble et monachisme réformateur**

*Observations sur les « conversions »
à la vie monastique
aux XI^e et XII^e siècles*

Il y a douze ans, le regretté Herbert Grundmann publia, dans le volume de *Mélanges* offert à Gerd Tellenbach, mon maître, son étude mémorable sur « La conversion noble au Moyen Age classique. « Convers » et « nourris » au monastère »¹. Il y rappelle qu'il y avait dès le Moyen Age classique beaucoup de personnes de haute extraction dont la conduite ne se conformait pas aux idées que les historiens se sont fait des relations habituelles — et pour ainsi dire sanctionnées — qui existaient entre la noblesse et les institutions ecclésiastiques et monastiques d'après les chartes et les chroniques de cette époque. C'étaient les convers qui renonçaient au monde parce qu'ils étaient tourmentés par des remords et s'inquiétaient du salut de leurs âmes². Il faut sans aucun doute prendre au sérieux les impulsions personnelles et le vécu spontané qui poussaient ces convers, selon H. Grundmann, à entrer en religion, même si ces motifs ne nous sont transmis que selon les règles du genre hagiographique.

* Cette étude correspond au texte de la conférence donnée au Collège de France le 22 février 1980. Je remercie de la traduction française Mlle Else WISCHERMANN et le Dr W.-D. HEIM ainsi que le Dr W. PARAVICINI de l'Institut historique allemand à Paris qui a bien voulu la revoir.

1. H. GRUNDMANN, *Adelsbekehrungen im Hochmittelalter : Conversi und nutriti im Kloster (Adel und Kirche. Gerd Tellenbach zum 65. Geburtstag dargebracht von Freunden und Schülern)*, publ. par J. FLECKENSTEIN et Karl SCHMID, Freiburg-Basel-Wien, 1968, p. 325-345.

2. GRUNDMANN, *op. cit.*, n. 1, p. 345 : « Der Historiker sollte es trotzdem nicht unbeachtet lassen, es sollte ihm zu denken geben, wie oft das ihm aus seinen urkundlichen und chronistischen Quellen vertraute Bild der üblichen, gleichsam sanktionierten Beziehungen zwischen Adel, Kirche und Kloster schon im Hochmittelalter durchbrochen wurde durch das Verhalten Einzelner, die sich ihm aus Gewissensnot und Sorge um ihr Seelenheil nicht mehr einfügen wollten... ».

Cependant, quand on se penche sur les familles nobles dont un ou plusieurs membres se sont convertis à la vie monastique, c'est une autre question qui se pose immédiatement : comment la conversion d'un comte, par exemple, s'est-elle répercutée sur la situation de sa femme, de ses enfants et ses héritiers, sur la transmission du pouvoir et des terres seigneuriales d'une génération à l'autre ? Pensons également aux châtelains qui donnaient leur château pour que naisse un monastère à sa place. Un noble entrant au monastère, toute sa famille était-elle convertie au monachisme³ ? Peut-on ainsi parler de conversion noble en un sens large ? Etant donné que la conversion d'un noble entraînait souvent des différends parmi ses parents et ses héritiers, la question proposée gagne encore en intérêt.

Ce problème se présente sous un aspect nouveau lorsqu'on se rend compte qu'il y avait des familles nobles où le nombre de conversions s'élevait jusqu'à une douzaine de personnes — tant hommes que femmes — au cours de trois générations consécutives. Ce n'était même pas un cas singulier aux XI^e et XII^e siècles⁴. Vu cette fréquence, on se demande s'il suffit de mettre en relief les motifs et les sentiments individuels des convers. On est plutôt tenté de croire qu'on comprendra mieux les intentions des convers après avoir examiné les familles dont ils sortaient. Bien que les motifs personnels des convers soient indéniables, cela n'interdit pas de se demander quelles étaient les forces au sein d'une famille noble qui causaient la conversion de certains de ses membres. Face à des conversions répétées et rapprochées dans le temps, notre attention doit se porter, au-delà de l'acte de volonté personnelle du convers, vers des courants que telle ou telle famille noble ne faisait que suivre.

Des témoignages antérieurs aux XI^e et XII^e siècles, remontant jusqu'aux VIII^e et IX^e siècles, nous donnent déjà une idée de la diversité des causes qui provoquaient, en peu d'années, de nombreuses conversions dans une famille noble. En premier lieu, c'étaient sans aucun doute des changements politiques accompagnés de crises sociales et économiques qui prédisposaient des familles à s'intégrer dans une communauté religieuse en lui faisant don du restant de leurs possessions. Dans ce contexte, on

3. P. ROUSSET, *Le monde chevaleresque chez Orderic Vital (Le Moyen Age, t. 75, 1969, p. 439)*, a rappelé le récit donné par Orderic l. VI sur 5 nobles entrés au monastère de Saint-Evroul sous l'abbatit de Mainierius (éd. par LE PRÉVOST, t. 3, p. 12 s.) et a commenté ce récit : « On peut voir là un exemple de ces conversions collectives fréquentes à cette époque et qu'une sensibilité très vive contribue à expliquer. » Pourtant P. Rousset lui aussi a accentué comme H. Grundmann l'avait fait le caractère individuel de la « conversion » des nobles à la vie monastique sans poser la question de la famille d'un convers noble. La même vue des choses se trouve plus récemment chez J. EHLERS, *Adlige Stiftung und persönliche Konversion. Zur Sozialgeschichte früher Prämonstratenserkonvente (Geschichte und Verfassungsgefüge. Frankfurter Historische Abhandlungen 5, Wiesbaden, 1973, p. 32-55)*.

4. Cf. ci-dessous p. 11 s. et 21 s.

peut faire mention du nombre accru de convers nobles en Lombardie peu de temps avant la conquête de Charlemagne. Rappelons que l'abbaye de Nonantola n'a pu caser alors ses 1 140 moines qu'en déchargeant la maison principale par des dépendances et *Xenodochia*⁵. C'était donc sous la menace de l'invasion franque que des seigneurs lombards se sont décidés à sauver leurs propriétés en en faisant don aux monastères et à se mettre eux-mêmes à l'abri d'une communauté religieuse qui, en retour, leur assurait l'entretien la vie durant et la commémoration après la mort.

L'aspect de la sécurité matérielle garantie par le monastère se manifeste clairement par les fondations de couvents de femmes associés à des monastères d'hommes et, à l'époque du haut Moyen Age, par la création assez fréquente de monastères doubles⁶. Fait remarquable, cependant, qu'à cette époque surtout les relations que la noblesse entretenait avec les monastères, au premier rang avec des monastères et chapitres de femmes, se réalisaient par l'oblation d'enfants⁷. Au XI^e siècle, à la suite de cette coutume, une dispute s'est élevée dont la portée a été mise en relief par H. Grundmann⁸. Il s'agissait de savoir si les convers ne servaient pas mieux la vie conventuelle que les *pueri nutriti*. Et évidemment, un nouvel afflux de nobles aux monastères est à constater depuis le dernier tiers du XI^e siècle⁹. Ainsi les *fratres barbati* dans le duché d'Alémanie qui se proposaient de vivre comme des moines et qui leur offraient leur force de

5. K. SCHMID, Anselm von Nonantola olim dux militum - nunc dux monachorum (*Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken*, t. 47, 1967, p. 1-122). Ici on pourrait rappeler d'autres exemples tels que le monastère de S. Pietro à Monteverdi près de Massa Maritima, fondation de S. Walfred ; cf. K. SCHMID, Zur Ablösung der Langobardenherrschaft durch die Franken (*Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken*, t. 52, 1972, p. 13 ss.) ou des entrées en religion célèbres qu'on connaît de l'histoire du Mont-Cassin pendant le VIII^e siècle.

6. En ce qui concerne ce phénomène jusqu'aujourd'hui pas suffisamment éclairé, cf. St. HILPISCH, *Die Doppelklöster*, Münster, 1928.

7. Voyez l'exemple pour ainsi dire classique du *Codice necrologico-liturgico del monastero di S. Salvatore o S. Giulia in Brescia*, éd. par A. VALENTINI, Brescia, 1887 ; cf. SCHMID, 2^e op. cit., n. 5, p. 18 s., et K. SCHMID et J. WOLLASCH, *Societas et Fraternalitas. Begründung eines kommentierten Quellenwerkes zur Erforschung der Personen und Personengruppen des Mittelalters*, Berlin-New York, 1975, p. 18 et n. 43.

8. GRUNDMANN, op. cit., n. 1, p. 328.

9. Cf. Paul de BERNRIED, *Gregorii*, pp. VII *vita* c. 118 (éd. par J. M. WATTERICH, *Pontificum Romanorum qui fuerunt inde ab exeunte saeculo IX usque ad finem saeculi XIII vitae*, t. 1, Leipzig, 1862 ; réimpression Aalen, 1966, p. 543 : « ... religio quadrata, per Apostolicam Gregorii nostri benedictionem venerabiliter in his regionibus inchoata et feliciter multiplicata, videlicet attonsum Christi servorum, eisque fideliter servientium fratrum barbatorum, virginum singulari devotione iugiter inclusarum, itemque virginum regulari moderatione introitus et exitus suos custodientium. ... quadraturae huius... praecipui rectores fuere, videlicet canonicae vitae renovator eximius Altmannus episcopus de Patavia, et beatae recordationis Odalricus prior de Cluniaco, venerandi patres Wilhelmus de Hirsaugia et Sigefridus de sancti Salvatoris cella », Bernoldi Chronicon ad a. 1083 (MGH SS 5, p. 439) et ad a. 1091 (MGH SS 5, p. 452 s.) ainsi que la *epistola nuncupatoria* d'Udalric de Cluny à l'abbé Guillaume de Hirsau (L. d'ACHÉRY, *Spicilegium sive Collectio veterum aliquot Scriptorum qui in Galliae bibliothecis delituerant*, t. 1, Paris, 1723, p. 641 s.).

travail¹⁰. En Forêt-Noire et ailleurs ils étaient appelés *fratres exteriores* par opposition aux *fratres interiores*, vivant à l'intérieur de la clôture¹¹. Comment s'explique donc le nombre accru des convers nobles du XI^e siècle et quelles étaient les conséquences des conversions, souvent répétées, sur les familles dont les convers étaient issus ?

Cela nous mènerait trop loin que de vouloir nommer toutes les raisons ayant causé l'accroissement du nombre des conversions nobles, puis non nobles en France, en Italie et en Allemagne, accroissement toutefois contemporain à la montée du soi-disant monachisme réformateur et lié d'une manière ou d'une autre au mouvement de la paix de Dieu, à la *Pataria*, aux pèlerinages¹².

Il est également impossible d'exposer ici les différentes situations sociales, économiques et politiques dans lesquelles les différents pays européens se trouvaient alors. Impossible d'examiner les questions suivantes : dans quelle mesure la querelle des investitures a-t-elle entraîné les conversions de nobles dans le Saint-Empire ? Combien de conversions ont eu lieu à la suite du mouvement communal en Italie du Nord ? Combien de jeunes nobles, exclus des frérèches de Bourgogne et d'Aquitaine, ont pris le chemin d'une communauté religieuse ? C'est sur ces *juvenes* désintégréés que Georges Duby a attiré notre attention il y a déjà nombre d'années¹³. Il faudrait résoudre toutes ces questions pour réaliser ce que H. Grundmann a exigé dans son article cité plus haut : l'examen des conversions sous l'aspect des laïques et des convers¹⁴. En tout cas si, au dernier tiers du XI^e siècle, les conversions spontanées ont tellement augmenté en rapport aux oblations, cela constitue un signe d'autant plus remarquable que ces conversions se produisent le plus souvent en faveur de monastères adhérant à la soi-disante réforme monastique ; un signe

10. *Ibid.*

11. Voyez les textes cités n. 9 et par exemple les actes de confraternité entre les couvents de Hirsau, Saint-Blasien et Muri et entre les monastères de Hirsau et de Allerheiligen/Schaffhausen, éd. par J. WOLLASCH, Muri und St. Blasien (*Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters*, t. 17, 1961, p. 444 s.) et plus récemment D. GEUENICH, Verbrüderungsverträge als Zeugnisse der monastischen Reform des 11. Jahrhunderts in Schwaben (*Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, t. 123, 1975, p. 17-30, surtout p. 24 s.).

12. Ce sont des aspects qui manquent jusqu'aujourd'hui aux travaux sur les problèmes des convers. Cf. récemment G. CONSTABLE, « Famuli » and « Conversi » at Cluny (*Revue Bénédictine*, t. 83, 1973, p. 326-350) et W. TESKE, Laien, Laienmönche und Laienbrüder in der Abtei Cluny. Ein Beitrag zum « Konversenproblem » (*Frühmittelalterliche Studien*, t. 10, 1976, p. 248-322 et t. 11, 1977, p. 288-339).

13. Cf. p.e. G. DUBY, Les « jeunes » dans la société aristocratique dans la France du Nord-Ouest au XII^e siècle (G. DUBY, *Hommes et structures du Moyen Age. Le savoir historique*, t. 1, Paris-La Haye, 1973, p. 213-225) ; le même, *La société aux XI^e et XII^e siècles dans la région mâconnaise* (Bibl. gén. de l'École pratique des Hautes Etudes, VI^e section), Paris, 1953, p. 53 et 269-272.

14. GRUNDMANN, *op. cit.*, n. 1, p. 330.

donc de l'attrait qu'a dû exercer le monachisme réformateur sur les laïcs. Aujourd'hui, nous tâcherons simplement de mieux connaître les familles nobles dans lesquelles les conversions se multipliaient pour en scruter les motifs et les conséquences qui en résultaient. C'est ainsi qu'on peut découvrir des relations qui existaient entre monachisme réformateur et familles nobles, relations que les historiens n'ont pas encore suffisamment éclairées.

Ainsi Eudes, abbé de Cluny, a-t-il non seulement gagné à sa cause Aimon, chef de 40 bandits, *insignissimus latro* dont un grand a confirmé l'existence de grand brigand¹⁵. Eudes a non seulement érigé en modèle Géraud d'Aurillac à qui il a consacré une *vila*, ce comte qui portait la tonsure à l'insu de son entourage et qui, devenu moine, continuait néanmoins à remplir sa tâche de *princeps* chrétien dans le monde¹⁶. Pour les délivrer de *huius saeculi nexibus*, Eudes a même persuadé ses parents à se convertir à la vie monastique et il a reçu lui-même leurs professions¹⁷. Dans ce contexte, n'oublions pas de faire mention de la fille d'un *nobilissimus vir* qu'Eudes a amenée *propter lucrum animarum* à entrer dans un oratoire — *prope ipsum monasterium* — *ubi nobilissimae mulieres causa orationis recipiebantur*¹⁸. C'est donc longtemps avant la fondation de Marcigny-sur-Loire, premier couvent clunisien de femmes, que le premier des grands abbés réformateurs de Cluny s'est proposé de gagner non seulement son père, mais aussi sa mère et des dames nobles des environs pour la vie monastique à s'agrèger dans l'orbite de Cluny. D'après sa vie écrite par Jean de Salerne, Eudes aurait dit : *Utinam omnes mulieres in hac provincia commorantes... potuissem lucrificare*¹⁹. Dès l'origine de la réforme clunisienne, un noble tel qu'Eudes ne se contentait donc point de renoncer au monde pour devenir moine. Il était animé du zèle de sauver ses proches aussi par la conversion. Cette même ardeur dont Eudes témoignait déjà avant d'être élu abbé de Cluny inspirait aussi l'ermite Romuald de Camaldoli. Sous l'impression d'un meurtre commis par son père, il avait pris l'habit à Ravenne. Plus tard, son père suivra son exemple²⁰.

15. *Johannis vita S. Odonis*, I. III (éd. par M. MARRIER et A. DUCHESNE, *Bibliotheca Cluniacensis*, Paris, 1614 ; réimpression Mâcon, 1915, col. 49 C), cf. GRUNDMANN, *op. cit.*, n. 1, p. 331.

16. Voyez récemment J.-C. POULIN, *L'idéal de sainteté dans l'Aquitaine carolingienne d'après les sources hagiographiques* (Travaux du laboratoire d'histoire religieuse de l'Université Laval I, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1975), et la recension de ce livre par W. POHLKAMP, *Hagiographische Texte als Zeugnisse einer « histoire de sainteté »* (*Frühmittelalterliche Studien*, t. 11, 1977, p. 229-240).

17. *Johannis vita S. Odonis*, I. I (éd. par M. MARRIER et A. DUCHESNE, *Bibliotheca Cluniacensis*, Paris, 1614 ; réimpression Mâcon, 1915, col. 29 A).

18. *Ibid.*, col. 29 B-D.

19. *Ibid.*, col. 29 E.

20. *Petri Damiani Vita Romualdi*, cap. 1 (éd. par G. TABACCO dans *Fonti per la storia d'Italia*, t. 94, 1957, p. 14 s.) ; sur Romuald et Camaldoli, cf. G. TABACCO, *Romualdo di Ravenna e gli inizi dell' eremitismo camaldolese* (*L'eremitismo in occidente nei secoli XI e XII. Miscellanea del Centro di Studi Medioevali*, t. 4, 1965, p. 73-119) ; C. VIOLANTE,

Raoul Glaber, auteur de la *Vie* de Guillaume de Saint-Bénigne de Dijon publiée d'après le manuscrit unique de Fécamp du XI^e siècle, il y a quelques années²¹, nous apprend que l'abbé se souciait de la rédemption de son père Robert après la mort de sa mère Perinza. Il se demandait comment il pourrait détourner son père de *fluctivaga istius seculi cura* et le persuader à entrer *in monasterio pro eterna requie laborando. Sicque satis accurate cum plurimis donorum exeniis duxit illum ad monasterium ubi... in sancte conversationis habitu... vitam complevit*²². Le père de Guillaume de Volpiano est donc devenu moine à Lucedio à l'instigation de son fils qui voulait, lui aussi, convertir ses plus proches parents à la vie monastique. Quand Brun, évêque de Langres et parent de Guillaume, a fait appel aux Clunisiens pour faire réformer son *Eigenkloster*, Maieul, abbé de Cluny, a justement chargé Guillaume de cette tâche²³. Si Raoul Glaber parle de *quibusdam ex honestioribus Cluniaci fratribus*²⁴ envoyés par Maieul avec Guillaume à Saint-Bénigne, le chroniqueur de Saint-Bénigne, lui, insiste sur le choix conscient que l'abbé a fixé sur *duodecim monachos ex omni congregatione electos* et aussi sur la descendance noble de ces moines qualifiés de *nobilitate carnali claros*²⁵. C'est probablement sur la demande expresse de Brun de Langres que Guillaume de Volpiano a été envoyé par Maieul de Cluny dans l'évêché de Langres pour y réformer Saint-Bénigne et d'autres *Eigen-klöster* du diocèse²⁶. Ce candidat préféré était préparé à sa tâche future par une carrière brillante : en 987, il est arrivé à Cluny, l'année après, il est déjà nommé prieur de Saint-Saturnin-sur-Rhône et en 989, il est appelé à Dijon pour être ordonné prêtre et abbé²⁷.

Avant de remplir sa mission de réformer la vie monastique dans les

A proposito di alcuni rapporti culturali e religiosi fra Lombardia e Borgogna nella prima metà del secolo XI (*Miscellanea di studi storici per le nozze di G. Jacovelli e V. Castano*, Massafra, 1969, p. 133-142) et W. KURZE, Campus Malduli. Die Frühgeschichte Camaldolis (*Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken*, t. 44, 1964, p. 1-34); le même, Zur Geschichte Camaldolis im Zeitalter der Reform (*Il monachesimo e la riforma ecclesiastica. Miscellanea del Centro di Studi Medioevali*, t. 6, 1971, p. 399-412). Sont extrêmement significatives les paroles suivantes de la *Vita Romualdi* : « Semper fructificans, semper animarum lucrum magis ac magis accumulans et homines de seculo abstrahens » (*Vita Romualdi*, cap. 43, p. 85) ; « Totum mundum in heremum velle convertere et monachico ordini omnem populi multitudinem soliare » (*Vita Romualdi*, cap. 37, p. 78).

21. N. BULST, *Rodulfus Glabers Vita domni Willelmi abbatis. Neue Edition nach einer Handschrift des 11. Jahrhunderts* (Paris, Bibl. nat., lat. 5390) (*Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters*, t. 30, 1974, p. 450-487).

22. *Vita domni Willelmi III* (cap. 5), éd. par BULST, p. 466.

23. Cf. N. BULST, *Untersuchungen zu den Klosterreformen Wilhelms von Dijon (962-1031)* (*Pariser Historische Studien* 11, 1973, p. 35 s. et 75 s.).

24. *Vita domni Willelmi VI* (cap. 11), éd. par BULST, p. 470.

25. E. BOUGAUD et J. GARNIER, *Chronique de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, suivie de la Chronique de Saint-Pierre de Bèze* (*Analecta Divionensia*, t. 1), Dijon, 1875, p. 130.

26. BULST, *op. cit.*, n. 23, p. 75 s.

27. *Ibid.*

territoires de ses parents, d'Eudes-Guillaume, comte de Bourgogne, et de Brun, évêque de Langres, Guillaume s'est non seulement préoccupé du salut éternel de ses père et mère. Deux de ses trois frères aînés, d'abord Geoffroy et puis Nithard, ont renoncé au monde pour se faire moines à Saint-Bénigne²⁸. Nithard a suivi Geoffroy dans la possession du *praedium* de Volpiano, dont les frères tiraient leur nom ; à l'occasion de sa propre conversion, il en a fait don à Saint-Bénigne²⁹. Plus tard, cette terre fera partie de la dotation initiale de l'abbaye de Fruttuaria. C'est grâce à la libéralité de ses parents, de Nithard et Robert, finalement le seul laïque parmi les quatre frères, et aussi du comte Eudes-Guillaume, qui a mis des terres en Bourgogne à sa disposition³⁰ que Guillaume a réussi à fonder l'abbaye de Fruttuaria. L'importance que Guillaume accorda à ce nouveau monastère se révèle par la charte relatant l'histoire de sa fondation³¹. Guillaume l'a fait signer non seulement par les moines de Saint-Bénigne, de Vergy, de Bèze, de Saint-Evre et de Saint-Arnoul de Metz, de Fécamp et de Jumièges, mais aussi par une vingtaine d'archevêques, évêques et abbés — parmi eux Odilon de Cluny — par le roi Robert et son fils. Brun de Langres, gendre d'Eudes-Guillaume, lui aussi signataire de la charte, y est mentionné spécialement. Des précieux cadeaux doivent le décider à approuver la fondation qui signifiait une diminution du nombre des moines de Saint-Bénigne³². Enfin, Arduin roi d'Ivrée, vraisemblablement parent cognatique de Guillaume par sa mère, a été, lui aussi, d'un grand secours pour Fruttuaria. Vaincu par Henri II, il s'y retirera comme moine³³.

A la différence d'Eudes et d'Odilon, abbés de Cluny, qui se sont faits convers³⁴, Guillaume, lui, a été donné au monastère de Lucedio comme *puer oblatus* à l'âge de sept ans³⁵. Néanmoins, il a non seulement persuadé son père et sa mère, mais aussi trois de ses quatre frères à entrer en religion. La meilleure part des biens de la famille dont Guillaume de Volpiano tirait son origine, a été changée en dotation pour fonder un monastère qu'il

28. Voyez *ibid.*, surtout p. 117 ; en ce qui concerne la parenté d'Eudes-Guillaume de Bourgogne, cf. C. B. BOUCHARD, *Laymen and church reform around the year 1000 : the case of Otto-William, count of Burgundy* (*Journal of Medieval History* 5, 1979, p. 1-10).

29. *Ibid.*

30. *Ibid.*, p. 123.

31. Voyez le fac-similé en annexe au livre de N. BULST cité n. 23, l'édition de la charte *ibid.*, p. 220 ss.

32. *Ibid.*, p. 224.

33. *Ibid.*, p. 135 s.

34. Quant à Eudes de Cluny voyez E. SACKUR, *Die Cluniacenser in ihrer kirchlichen und allgemeingeschichtlichen Wirksamkeit bis zur Mitte des elften Jahrhunderts*, t. 1, Halle a.d.s., 1892 ; réimpression Darmstadt, 1971, p. 48 ; quant à Odilon, cf. *ibid.*, p. 303 s. On sait que c'était sous l'influence de Guillaume de Volpiano qu'Odilon entra — quoique déjà chanoine — à Cluny : cf. *Vita domni Willelmi X* (cap. 18), éd. par BULST, p. 476 s.

35. *Vita domni Willelmi II* (cap. 3), éd. par BULST, p. 465.

voulait plus libre que tous les autres qu'il avait réformés. Cette intention résulte des réformes que Guillaume avait eu à exécuter conformément aux intérêts de ses parents puissants et des groupes politiques auxquels ceux-ci appartenaient. Parenté noble et monachisme réformateur sont donc particulièrement rapprochés dans l'œuvre de Guillaume de Volpiano. L'exemple de la maison des seigneurs de Semur-en-Brionnais, dont Hugues, abbé de Cluny, est issu, nous mène encore plus loin³⁶. Bien que cette famille comptât parmi ses aïeux un abbé de Savigny et une abbesse de Peloges³⁷, son destin ne s'est profondément transformé que sous l'influence de Hugues, d'abord moine et plus tard abbé de Cluny. Geoffroy II de Semur qui détenait le pouvoir seigneurial s'est joint à son frère Hugues en entrant à Cluny après 1070³⁸. Quelques années plus tôt, vers l'an 1066, ses deux sœurs mariées, Mathilde et Alix, étaient déjà entrées à Marcigny, suivies de sa nièce Lucie en 1070³⁹. C'est en 1088, que Geoffrey III, héritier de la *potestas sinemurensis*, et presque toute sa famille se sont décidés à renoncer au monde. Tandis que Geoffroy, futur prieur de Marcigny, et l'un de ses fils, Renaud, futur abbé de Vézelay et ensuite archevêque de Lyon, sont entrés à Cluny, sa femme Ermengard et ses trois filles, Alix, Agnès et Cécile, ont pris le voile à Marcigny⁴⁰. En somme, onze membres de la famille de Semur, sinon plus, sont entrés soit à Cluny, soit à Marcigny après l'élection de Hugues, abbé de Cluny, et après la consécration solennelle de la première église de Marcigny en 1055⁴¹.

Sans mettre en question les motifs religieux et les décisions individuelles de ces convers, on constate que les membres de la famille de Semur ne se

36. Sur les seigneurs de Semur est toujours à consulter F. CUCHERAT, *Semur-en-Brionnais (Mémoires de la Société Eduenne, nouv. série, 15, 1887, p. 251-313, et 16, 1888, p. 96-131)* et M. CHAUME, *Les premiers seigneurs de Berzé (Ann. de l'Acad. de Mâcon, 3^e sér., t. XXXIII, 1938, p. 161-172)*. De grande importance est l'édition faite par J. RICHARD, *Le cartulaire de Marcigny-sur-Loire (1045-1144). Essai de reconstitution d'un manuscrit disparu (Analecta Burgundica)*, Dijon, 1957, surtout utile son « Répertoire biographique » avec le tableau généalogique des sires de Semur.

37. Cf. RICHARD, *op. cit.*, n. 36, tableau généalogique entre p. 240 et 241.

38. *Ibid.*, n° 2, p. 1 s., et n° 9, p. 10.

39. *Ibid.*, tableau généalogique entre p. 240 et 241, et n° 280, p. 159 s., et n° 285, p. 163 s. et n° 6 et 16, p. 8 et 17 ; sur le rôle clef que, pour l'histoire de la fondation du prieuré de Marcigny-sur-Loire, Hélié, sœur d'Hugues de Cluny, épouse du duc Robert de Bourgogne, répudiée alors par lui, a joué, cf. E. WISCHERMANN, *Studien zum Konvent des Priorats Marcigny-sur-Loire*. ms. dactylographié, Münster, 1980, p. 146 ss. Ce travail contient une analyse détaillée et critique du *Catalogue des noms des dames religieuses du prieuré de Marcigny* éd. par F. CUCHERAT, « Cluny au XI^e siècle », Autun, 1885, p. 233-251.

40. RICHARD, *op. cit.*, n. 36, n° 2 et 15, p. 2 et 15 ss. ; WISCHERMANN, *op. cit.*, n. 39, p. 150, n. 4 ; RICHARD, *op. cit.*, n. 36, n° 15, p. 16.

41. RICHARD, *op. cit.*, n. 36, tableau généalogique entre p. 240 et 241. Mlle WISCHERMANN, *op. cit.*, 39, p. 145-155, peut nommer 18 dames issues de la famille de Semur et appartenant au couvent de Marcigny, dont 10 citées aussi dans les chartes, et trois parents masculins de l'abbé Hugues de Cluny, qui ont fait leur « conversion » à la vie monastique soit à Cluny soit à Marcigny.

sont pas convertis un à un, mais par plusieurs petits groupes. Un premier groupe s'est composé de dames, puisque c'était pour les femmes qu'Hugues a créé un couvent *in patrimonio suo* à Marcigny qui, selon les intentions du fondateur, devait correspondre au monastère d'hommes qui existait depuis longtemps à Cluny⁴². Un autre groupe est formé par Geoffroy II et sa fille Lucie qui ont renoncé au monde à peu près en même temps. Ce Geoffroy seigneur alors de Semur avait très efficacement soutenu le projet de son frère sans épargner ni ses biens ni sa personne⁴³. En troisième lieu, Geoffroy III, sa femme, ses trois filles et l'un de ses fils se sont convertis tous ensemble en 1088⁴⁴. Geoffroy III a non seulement suivi l'exemple de son père en témoignant largement de sa libéralité envers le monastère récemment fondé à Marcigny, il a également renoncé au pouvoir seigneurial en faveur de son fils, Geoffroy IV⁴⁵.

Pour se rendre compte de la situation économique des seigneurs de Semur après tant de conversions accompagnées chaque fois par de larges donations, il faut se rappeler les faits suivants⁴⁶ : de grandes terres situées autour du château et au centre même de la seigneurie de Semur ont été mises à la disposition et de Cluny et de Marcigny par Geoffroy II et par son fils homonyme. Quant à Marcigny, son existence n'était assurée pour ainsi dire que grâce à ces domaines. D'autres portions de terres ont été transmises à Marcigny par chacune des dames de Semur qui prenaient le voile en destinant leurs biens dotaux au monastère. Il est donc facile à concevoir que ces donations multiples et les conversions successives des seigneurs de Semur ont diminué considérablement le territoire et le pouvoir de la famille. La situation tendue de la seigneurie apparaît clairement dans un procès qu'Hugues était contraint d'intenter contre son petit-neveu Geoffroy IV de Semur *in cuius manus Sinemurensis jam deveneral potestas, filius alterius Gaufredi nepotis nostri qui et ipse jam, cum alio filio suo sanctitalis habitum Cluniaci sumpserat suamque conjugem ac filias sacre religioni in hoc ipso Marciniensi monasterio tradiderat*⁴⁷. Tandis que le père et le grand-père de Geoffroy IV avaient doté généreusement Cluny et Marcigny et avaient fini par renoncer à leur pouvoir pour se consacrer à la vie monastique, Geoffroy a violemment attaqué Marcigny en exerçant son pouvoir seigneurial — *contraque omnia necessitudinis jura,*

42. RICHARD, *op. cit.*, n. 36, n° 2, p. 2 ; cf. n° 288, p. 166 ; des autres textes concernant la fondation du prieuré de Marcigny-sur-Loire cités dans J. WOLLASCH, Ein cluniacensisches Totenbuch aus der Zeit Abt Hugos von Cluny (*Frühmittelalterliche Studien* 1, 1967, p. 421 ss. et n. 85).

43. RICHARD, *op. cit.*, n. 36, n° 2, p. 2 ; n° 3, p. 3 ss., nos 5-9, p. 6-10 ; n° 11, p. 12 ; n° 16, p. 17 ; n° 155, p. 94 ; n° 288, p. 166 ss.

44. Comme n. 40.

45. RICHARD, *op. cit.*, n. 36, n° 15, p. 16 ; n° 155, p. 94 ; n° 288, p. 167.

46. Sur le temporel du prieuré de Marcigny voyez RICHARD, *op. cit.*, n. 36, p. xviii ss.

47. RICHARD, *op. cit.*, n. 36, n° 288, p. 167.

*mirum est dictum quanta elatis levitate quantaque animi perversitate, iste noster juvenis in hujus loci subversionem cor suum effuderat*⁴⁸. Le jeune seigneur était même soupçonné, selon la charte citée, d'avoir été provoqué par le diable.

L'importance de ce litige qui tranchait dans le vif des intérêts de l'abbé Hugues et de son petit-neveu est révélé par les faits suivants : plusieurs chartes ont été rédigées à ce sujet⁴⁹. Pour régler le différend, Hugues s'est adressé en 1102 au légat Milon de Préneste, cardinal-évêque et moine de Cluny, à l'archevêque clunisien Raymond d'Auch, aux moines de Cluny Henri, prieur, Geoffroy, évêque d'Angers, Pierre, chambrier du pape Pascal II, Hugues, cellérier, Louis, doyen, Seguin, prieur de Marcigny, et à d'autres⁵⁰. Le traité d'arbitrage témoigne, lui aussi, de l'affaiblissement décisif que la seigneurie de Semur a subi. En cas d'infraction aux conventions du traité, il serait interdit au seigneur de Semur de quitter son château sans l'autorisation préalable soit de l'abbé, du prieur ou du chambrier de Cluny, soit du prieur de Marcigny, soit d'un de leurs représentants⁵¹. Dès 1102, la substance de la seigneurie de Semur était en danger. La tentative vaine que Geoffroy V, fils de Geoffroy IV et d'une fille du comte de Guînes, a faite pour réclamer le comté de Guînes⁵² annonce le déclin de la maison de Semur appauvrie par des donations et anémiée par les conversions de ses membres. On a déjà constaté que « l'obscurité se fait ensuite sur la généalogie elle-même de Semur »⁵³. Dans la deuxième moitié du XII^e siècle, « la substitution du nom de Luzy à celui de Semur paraît indiquer qu'une branche cadette, apanagée du château de Luzy, qui était depuis le XI^e siècle sous la possession des Semur, a remplacé une branche aînée éteinte (par la mort d'un fils aîné de Geoffroy V) »⁵⁴. Il doit y avoir eu quelque chose qui a compensé cette diminution de la *potestas Sinemurensis*. Ces onze parents au moins de l'abbé Hugues qui se sont convertis le font deviner. Ces convers ne suivaient pas simplement une mode de leur temps, ils n'entraient pas à n'importe quel monastère, mais à Marcigny ou à Cluny. Pour la plupart, c'étaient les dames de Semur qui se sont converties, mais il entre aussi en ligne de compte que deux seigneurs de Semur se succédant dans la *potestas Sinemurensis* ont renoncé au pouvoir pour s'intégrer à la communauté de Cluny. C'est ainsi que la famille de Semur répond à la conception du monachisme de l'abbé Hugues,

48. *Ibid.*

49. RICHARD, *op. cit.*, n. 36, nos 288 et 155, p. 165 ss. et 94 s.

50. RICHARD, *op. cit.*, n. 36, n° 288, p. 167-171.

51. *Ibid.*, p. 169.

52. Lambert d'ARDRES, *Historia comitum Ghisnensium* 63 (MGH SS t. 24, p. 592 s.) : « Quomodo Samurensis Galfridus Ghisnensem comitatum habere voluit. » Cf. aussi *ibid.*, 25, p. 574 ; 45, p. 583, Lambert mentionne : « Insidiosam Samurensium expectationem ».

53. J. RICHARD, Aux origines du Charolais. Vicomté, vigueries et limites du comté en Autunois méridional (X^e-XIII^e siècles) (*Annales de Bourgogne*, t. 35, 1963, p. 107).

54. *Ibid.* et p. 96.

conception de créer, à l'apogée de l'abbaye mère, un Clunyⁱ destiné aux femmes, *ut sicut... peccatores viri apud Cluniacum portum salutis habebant..., ita et peccatricibus feminis... ad locum hunc (sc. Marciniacum) fugientibus... divina clementia regni celestis non clauderet introitum*⁵⁵.

Sans aucun doute, cette conception fait partie de ce à quoi l'abbé Hugues, personnellement, attribuait la plus grande importance. Ainsi a-t-il recommandé l'intégrité de Marcigny aux bons soins de ses successeurs dans l'*imprecatio* par laquelle il manifesta ses dernières volontés⁵⁶. Peu avant sa mort, déjà trop affaibli pour se rendre à Marcigny, il rédigea un *memoriale* à l'intention des moniales⁵⁷. Dans l'*imprecatio*, Hugues ne fait mention particulière que de deux dépendances clunisiennes, Berzé-la-Ville et Marcigny. Très significatif l'échange qui a eu lieu en l'an 1100, entre Cluny et Marcigny à la demande de l'abbé⁵⁸. Il s'agissait surtout de l'échange des obédiences de Berzé-la-Ville, auparavant en possession de Marcigny, et d'Iguerande, auparavant en possession de Cluny. L'obédience d'Iguerande était désormais réservée au prieur envoyé de Cluny pour assurer une administration plus efficace du couvent de Marcigny, celle de Berzé-la-Ville était réorganisée et mise à la disposition personnelle de l'abbé de Cluny⁵⁹. Or, Hugues a chargé dans son *imprecatio* les revenus fonciers du domaine de Berzé-la-Ville de la commémoration annuelle de sa mort, ceux d'Iguerande par contre de la commémoration de la mort de son père, Dalmace de Semur⁶⁰.

Avant comme après 1100, Seguin, chambrier de Cluny, a été chargé par

55. RICHARD, *op. cit.*, n. 36, n° 288, p. 166.

56. M. MARRIER et A. DUCHESNE, *Bibliotheca Cluniacensis*, Paris, 1614 ; réimpression, Mâcon, 1915, col. 495-498 ; cf. aussi *ibid.*, col. 493-495 : « Scriptum quoddam communitorium siue deprecatorium beati Hugonis, ad successores suos, pro Sanctimonialibus Marciniacensibus ». Réimpression de ces textes dans H. E. J. COWDREY, *Two Studies in Cluniac History 1049-1126*, Part III, *Miscellanea*, n° 9 et n° 8 (*Studi Gregoriani XI*, 1978, p. 172 ss. et 170 ss.).

57. *Ibid.*, col. 491-493 ; la notion du *memoriale* : col. 492 E, COWDREY, *op. cit.*, n. 56, n° 7, p. 169.

58. A. BERNARD et A. BRUEL, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, t. 5, Paris, 1894, n° 3742, p. 92 ss.

59. *Ibid.*, p. 93 : « ... quod postquam hæc obedientia (sc. Iguerande) Marciniaco pertinuerit, quia prope sita est, frater illius loci (sc. le prieur Seguinus)... poterit ipsam edificare et ad utilitatem sororum illarum meliorare. » P. 94 : « Hoc tantum in obedientia de Berziaco retentum fuisse omnes noverint, quod ex ipsa in anniversario patris nostri domni Hugonis abbatis plena refectio Cluniensi conventui in perpetuum amministrabitur, et in anniversario domni Petri de Glotens, tantum generalis eidem conventui de ea praeparabitur. In obedientia etiam de Ygaranda, hoc solum retineri cunctis ignotescat, quod frater ille qui Marciniaci curam gesserit, ex ea in anniversario domni Dalmatii de Sinemuro, patris videlicet domni Hugonis abbatis, generalem tantummodo Cluniensibus fratribus perpetuo solverit. »

60. M. MARRIER et A. DUCHESNE, *Bibliotheca Cluniacensis*, Paris, 1614 ; réimpression, Mâcon, 1915, col. 496 : « ... quandam mihi elegi obedientiunculam, nomine Berziacum, vt cum finis cursus mei euenerit, ex ipsa in perpetuum iuxta temporis oportunitatem, cuncta quae in cibo vel potu fuerint necessaria, in die anniuersarij mei fratribus in

Hugues de délimiter les zones d'intérêt des dépendances clunisiennes de Marcigny et de Berzé-la-Ville par échanges et redistribution⁶¹. A la manière d'un seigneur châtelain avisé qui savait concentrer ses terres autour du château principal et les protéger contre les prétentions des héritiers collatéraux, Hugues s'est efforcé de procurer à Marcigny un domaine compact autour du couvent et du château de Semur à 5 km environ de distance, les terres plus éloignées relevant désormais directement de Cluny. Malgré sa lourde charge de chambrier de Cluny, Seguin gérait les *res Marciniacenses*⁶² en tant que prieur de Marcigny d'abord tout seul, plus tard assisté par le prieur Guichard. A la demande d'Hugues, il réforma l'obédience de Berzé-la-Ville, la réorganisant en collaboration avec Fulcherius⁶³. Toute la réorganisation des biens clunisiens situés entre Berzé-la-Ville et Marcigny, entre Paray-le-Monial au nord et Charlieu au sud, réorganisation en faveur de Marcigny, passa donc par les mains de Seguin. Ce personnage important était issu d'une famille de Paray-le-Monial apparentée à des vassaux des seigneurs de Semur⁶⁴. Cet engagement de l'abbé Hugues de Cluny pour réaliser son concept de l'intégration des femmes au mouvement réformateur de Cluny a provoqué une réponse de la part de la maison des seigneurs de Semur : ils ne se sont pas contentés de faire des donations — soit de leur propre initiative, soit en commun avec le seigneur de Berzé⁶⁵ — ou d'entrer aux monastères de Cluny ou de Marcigny.

Après la mort de l'abbé Hugues, quand les troubles sous l'abbé Ponce s'élevèrent à Cluny, Hugues, dès 1123 abbé Hugues II de Cluny, était *prior claustralis* de Marcigny chargé de la direction spirituelle des moniales⁶⁶. Mais c'était Geoffroy, l'ancien seigneur de Semur, troisième du nom, qui était *monachus et huius loci prior* chargé de l'administration du

conuentu, seu in domo infirmorum morantibus, mei peccatoris memoriam recolentibus, abunde administrentur. » Quant à Iguerande voyez le texte cité plus haut dans la n. 59. En ce qui concerne le prieuré de Berzé-la-Ville on attend une étude préparée les dernières années par Mlle Maria Hillebrandt/Münster.

61. Cf. A. BERNARD et A. BRUEL, *op. cit.*, n. 58, nos 3666, 3742, 3744, 3824, 3827, 3828, 3829, 3840, 3867, 3873, 3874. Dans ces chartes on rencontre Seguinus comme chambrier de Cluny ; comme prieur de Marcigny voyez RICHARD, *op. cit.*, n. 36, nos 155, 288, 110, 107, 117, 284, 286, 104, 290, 196, 164 ; comme chambrier de Cluny : *ibid.*, nos 98, 109, 103, 285, 108 ; cf. aussi U. CHEVALIER, *Chartularium prioratus Beatae Mariae de Paredo Monachorum*, Montbéliard, 1891, nos 68 et 130.

62. A. BERNARD, et A. BRUEL *op. cit.*, n. 58, n° 3874.

63. *Imprecatio beati Hugonis abbatis* citée n. 56, col 496 : « Quam scilicet obedientiam satis pauperem peneque destructam cuidam filio nostro Domno Seguino reformandam commisimus. Hic vero eam aliquantulum cum quodam fratre Fulcherio, quem sibi ad hoc concesseramus, aedificauit... ».

64. RICHARD, *op. cit.*, n. 36, n° 284 ; cf. CHEVALIER, *op. cit.*, n. 61, nos 68 et 130.

65. Par exemple, Geoffroy, seigneur de Semur et Hugues de Berzé en faveur du prieuré de Marcigny : RICHARD, *op. cit.*, n. 36, n° 12.

66. RICHARD, *op. cit.*, n. 36, n° 161 : « Ab Hugone priore sanctimonialium » ; n° 249 : « Domni Hugonis prioris ancillarum Dei », n° 291 : « In claustro Marciniacensi monachorum Ugo eiusdem loci prior claustralis. »

temporel du monastère⁶⁷. Lui, le donateur le plus généreux du premier couvent clunisien de femmes restait donc responsable pour ses anciens domaines même après sa conversion. Apparemment, on attendait de Geoffroy qui avait renoncé au *cingulo militiae saecularis*⁶⁸ pour suivre l'exemple de son oncle Hugues qu'il ne se contentât pas de faire preuve d'un attachement fervent à Cluny, mais qu'il continuât à porter la responsabilité particulière pour Marcigny. De toute façon, c'est ce que Geoffroy a fait.

L'habitude de confier à un convers noble l'administration des terres dont lui et ses parents avaient fait donation au monastère peut être observée longtemps avant le temps du soi-disant monachisme réformateur, c'est-à-dire à l'époque du *Reichsmönchtum* carolingien. J'en cite un exemple tiré d'une publication consacrée à la communauté monastique de Fulda au haut Moyen Age qui a paru en plusieurs volumes, il y a une bonne année, démontrant comment des possessions éloignées du monastère de Saint-Boniface étaient confiées à des moines provenant des familles qui avaient donné le bien en question⁶⁹. Quant une *Eigenkirche* dans le pagus de Worms sur le Rhin a été transmise à ce monastère en Hesse entre 785 et 794, six moines de Fulda étaient témoins de cette dotation. On s'attendrait à retrouver en tête de la liste des témoins un haut dignitaire du monastère, soit Prezzolt, qui remplaçait à cette époque-là l'abbé Sturmi exilé à Jumièges, soit Nordalah, qui est attesté comme *missus sancti Bonifacii* à Mayence, soit Hruodfrid, qui tiendra le deuxième rang parmi les 600 moines du couvent sous l'abbé Hrabanus Maurus. Au lieu de ces personnalités, le nom d'un certain Otacar monachus ouvre la liste des témoins venus de Fulda. Cet Otacar ne devait cette place ni à sa fondation dans le monastère, ni au rang qui lui convenait parmi les profès en raison d'ancienneté. Dans le registre des moines dressé en 781 sous l'abbé Baugulf, le nom d'Otacar ne figure qu'entre les positions 195 et 220. Il n'y a qu'une seule explication possible pour la place éminente qu'Otacar occupa parmi les témoins. C'est l'étroite parenté qui liait ce moine au donateur de cette église Saint-Martin à Wackernheim dans le Wormsgau. Il est même probable qu'Otacar, lui aussi, ait eu des droits sur cette église avant de prononcer ses vœux.

S'il y avait une habitude ancienne dans les monastères de confier

67. *Ibid.*, n° 291 : « Domni Gaufredi de Sinemuro Marciniacensis prioris » et « Tempore Gaufredi tertii, filii Gaufredi secundi, monachi et hujus loci prioris » ; cf. *ibid.*, p. 173 la n. 1.

68. *Ibid.*, n° 15, p. 16.

69. Les observations suivantes se trouvent dans *Die Klostersgemeinschaft von Fulda im früheren Mittelalter unter Mitwirkung von Gerd ALTHOFF, Eckhard FREISE, Dieter GEUENICH, Franz-Josef JAKOBI, Hermann KAMP, Otto Gerhard OEXLE, Mechthild SANDMANN, Joachim WOLLASCH und Siegfried ZÖRKENDÖRFER herausgegeben von Karl SCHMID (Münstersche Mittelalter-Schriften, t. 8, 1-3, München, 1978), t. 8/2.3 : Eckhard FREISE, Studien zum Einzugsbereich der Klostersgemeinschaft von Fulda, p. 1038 s.*

L'administration du temporel aux moines apparentés aux donateurs de ces terres, il en découle des conséquences méthodologiques : il s'agit par exemple de retrouver les groupes de personnes dans lesquelles les donateurs et les moines d'une communauté religieuse se recrutaient en examinant à la fois l'évolution du domaine monastique et les listes de témoins qui étaient dressées sur les chartes de dotations. C'est un nouveau champ en grande partie inexploré qui s'ouvre aux recherches d'histoire sociale et économique. La même remarque vaut pour les relations mentionnées ci-dessus qui existaient entre les monastères de Cluny et de Marcigny et la maison de Semur aux XI^e et XII^e siècles.

Cependant, en comparaison avec ce qui a pu se passer à l'époque du *Reichsmönchtum* carolingien, par exemple à Fulda, le rôle que le seigneur de Semur a joué dans l'histoire de Marcigny se place à un niveau différent. Ce n'était pas n'importe quel domaine clunisien mais le prieuré de Marcigny dont l'administration a été confiée à ce convers noble. La comparaison des documents concernant Cluny, Marcigny et autres monastères clunisiens, le prieuré de Paray-le-Monial par exemple, nous fournit encore d'autres informations.

Il y a ainsi une charte instructive de 1102, année importante dans l'histoire de la maison de Semur et du couvent de Marcigny, par laquelle Geoffroy IV confirme à Marcigny un privilège octroyé par son grand-père⁷⁰. Geoffroy II y avait sanctionné d'avance toutes les donations que pourraient faire au prieuré ses vassaux. Nous avons donc la preuve formelle que le seigneur de Semur, qui en collaboration avec son frère Hugues avait fondé Marcigny où vivaient déjà depuis quelques années ses sœurs et qui plus tard est entré à Cluny, que ce seigneur a donc invité ses vassaux à suivre son exemple et à faire don de leurs fiefs à Marcigny.

Certaines familles vassales des seigneurs de Semur ont en effet accepté cette invitation de Geoffroy II répétée par son petit-fils. Par exemple les familles de La Barge⁷¹, de Busseuil⁷², de Centar-

70. RICHARD, *op. cit.*, n. 36, n° 155, p. 94 : « ... concessit..., ut quisquis miles de seniore Sinemuri feodum quocumque loco situm ad locum illum Marciniacum quacumque ex causa dimitteret..., sic ipsum perpetuo... ibidem Deo servientes in pace tenerent et possiderent... Hoc idem etiam eodem jamdicto tenore donavit et fideliter concessit eidem loco Marciniacensi dominus Gaufridus secundus... Ad ultimum vero... alius tertius Gaufridus... » Sur les numéros d'ordre à donner aux seigneurs de Semur cf. RICHARD, *ibid.*, n. 2.

71. RICHARD, *op. cit.*, n. 36, n° 277, p. 155 ss. ; A. BERNARD et A. BRUEL, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, t. 4, Paris, 1888, n° 2874 ; RICHARD, *op. cit.*, n. 36, n° 281, p. 160 s. ; cf. *ibid.* le Répertoire biographique (Artaud de La BARGE), p. 234 s. Quant à la Flandrine y mentionnée on peut constater qu'une seule dame de ce nom (Flandrina) se trouve entre les 85 000 mentions d'obits dans les obituaires provenant des monastères clunisiens, c'est-à-dire dans le nécrologe de Saint-Martin-des-Champs au 17 décembre (La *Synopse der cluniacensischen Necrologien unter Mitwirkung von W.-D. Heim, J. Mehne, F. Neiske et D. Poeck herausgegeben von J. Wollasch* est à paraître).

72. RICHARD, *op. cit.*, n. 36, p. 233 (Aie de Busseuil), p. 235 (Atton III de Busseuil),

bens⁷³, de Cypierre⁷⁴, de Sertines⁷⁵, de Sormaing⁷⁶, de Vaux⁷⁷ et de la maison de Helgodus Rungiferus apparentée aux de Paray, famille de Seguin, prieur de Marcigny et chambrier de Cluny sous l'abbé Hugues⁷⁸. En récompense de leurs donations, ces familles vassales attendaient, elles aussi, que Cluny et Marcigny reçoivent en contrepartie leurs membres décidés à la conversion. Plusieurs dames de la famille de Centarbens⁷⁹ qui comptait parmi ses membres non seulement des vassaux des seigneurs de Semur⁸⁰, mais aussi d'Hugues de Berzé, sont entrées à Marcigny, tandis que quelques-uns de leurs parents sont devenus moines et même dignitaires de Cluny, entre eux Hugues de Bissy, cellérier de Cluny⁸¹. Quant à la famille de Busseuil, ses membres féminins ont pris le voile à Marcigny, les hommes par contre préféraient un prieuré clunisien près de Marcigny, Paray-le-Monial, où leur parent Hugues de Busseuil a été nommé prieur⁸². Des femmes et des hommes issus de la famille de La Barge sont entrés à Marcigny après avoir doté ce monastère de l'obédience de Sainte-Foy⁸³.

Ces exemples suffisent à illustrer un fait notable d'histoire sociale.

p. 246 (Hugues de Busseuil). Else WISCHERMANN, *op. cit.*, n. 39, p. 63 peut préciser selon la première mention d'Hugues de Busseuil comme prieur à Paray-le-Monial la datation de la charte n° 282 dans le cartulaire de Marcigny-sur-Loire : « après 1083 novembre ». Cf. M. CHAUME, *Les origines de la maison de Damas (Recherches d'histoire chrétienne et médiévale, Dijon, 1947, p. 290, n. 11)* ; CHEVALIER, *op. cit.*, n. 61, les mentions de « Bussul (de) Artaldus » p. 200 s. ; A. BERNARD et A. BRUEL, *op. cit.*, n. 71, n° 3602 et t. 5, n° 3806 3896, 3926, 3929 ainsi que CHEVALIER, *Charlularium*, n° 220 et 216.

73. J. RICHARD, *Les premiers Damas* (communications présentées au Congrès de l'Association bourguignonne des Sociétés savantes, Autun, 1966, p. 40 ss.), des précisions dans Else WISCHERMANN, *op. cit.*, n. 39, p. 51 s. et 230 ss.

74. RICHARD, *op. cit.*, n. 36, p. 249 s. (Joceran II de Cypierre) et WISCHERMANN, *op. cit.*, n. 39, p. 38 s.

75. RICHARD, *op. cit.*, n. 36, p. 241 (Geoffroy de Sertines) et WISCHERMANN, *op. cit.*, n. 39, p. 58 et 331 s.

76. RICHARD, *op. cit.*, n. 36, n° 117 et 170, p. 86 et 99 ss. ; n° 282, p. 161 s., n° 55 et 61, p. 44 et p. 48 ; A. BERNARD et A. BRUEL, *op. cit.*, n. 58, t. 5, n° 3703 ; RICHARD, *op. cit.*, n° 105, p. 77, n° 288, p. 166 ; G. DUBY, *Pancartes de l'abbaye de la Ferté-sur-Grosne (1113-1178) (Annales de la Faculté des Lettres d'Aix, nouv. sér., 3, Gap, 1953, n° 62, 76 et 238)*. Ces sources se trouvent mentionnées dans E. WISCHERMANN, *op. cit.*, n. 39, p. 81 s.

77. RICHARD, *op. cit.*, n. 36, n° 115, p. 84 s. ; A. BERNARD et A. BRUEL, *op. cit.*, n. 71, n° 3642 ; RICHARD, *op. cit.*, n° 98, p. 71 ; A. BERNARD et A. BRUEL, *l.c.*, n° 3636, et le commentaire dans WISCHERMANN, *op. cit.*, n. 39, p. 263.

78. RICHARD, *op. cit.*, n. 36, n° 284, p. 162 s., et *ibid.*, p. 252 (Seguinus Rongefer).

79. Par exemple, Anne, épouse de Joceran et sœur de Girard Viridis, Witburgis/Pennaveria, fille de Bernard de Centarbens, épouse de Girard (cf. plus haut n. 73, et CUCHERAT, *op. cit.*, n. 39, p. 265).

80. A. BERNARD et A. BRUEL, *op. cit.*, n. 58, n° 3824.

81. RICHARD, *op. cit.*, n. 36, n° 96, p. 69 (Bertrannus, fils de Witburgis/Pennaveria), A. BERNARD et A. BRUEL, *op. cit.*, n. 58, n° 3840 (Hugues de Bissy) (cf. RICHARD, *l.c.*, p. 232 et 246 et WISCHERMANN, *op. cit.*, n. 39, p. 230) ; CHEVALIER, *op. cit.*, n. 61, n° 60 (Antelmus, fils de Damas et d'Ada).

82. Comme n. 72.

83. Comme n. 71.

Exposée à l'emprise d'une conception du monachisme réformateur, une grande famille, telle que la maison de Semur, changeait complètement de comportement. Au lieu d'essayer d'agrandir son pouvoir et son prestige comme fait habituellement la noblesse, elle y renonçait en faisant des donations à certains monastères et en engageant ses membres et ses vassaux à s'intégrer dans ces communautés religieuses. Ses membres ne concentraient plus l'ensemble de leurs efforts à faire prospérer la seigneurie, mais s'efforcèrent à faire réussir la fondation d'un monastère en gérant les domaines dont eux-mêmes l'avaient dotée. Si ces familles ambitionnaient l'ascension sociale, ils auraient dû essayer de se réserver la dignité d'abbé, dans le meilleur des cas pendant plusieurs générations successives. Or, tant qu'on le sache, les familles de Mercœur, de Semur ou de Montboissier n'ont pas essayé de s'approprier et de rendre héréditaire la position de leurs abbés Odilon, Hugues ou Pierre le Vénérable. Parmi les six frères de Pierre le Vénérable, quatre ont avancé dans la voie hiérarchique de l'Eglise⁸⁴, mais il n'y en a que deux qui sont devenus abbés de monastères clunisiens, de Manglieu et de Vézelay⁸⁵. L'un des deux frères qui restaient laïques a fait entrer ses deux filles à Marcigny⁸⁶. La mère de Pierre le Vénérable et de ses six frères a elle aussi renoncé au monde pour devenir moniale et cellérier de Marcigny, bien qu'elle ait été d'abord attirée vers Robert d'Arbrissel et Fontévrault⁸⁷. La famille de Montboissier ne peut se comparer que sous réserve avec la maison de Semur puisqu'il n'y avait que peu de membres qui se sont conformés à l'exemple de Pierre le Vénérable en entrant à Cluny ou à Marcigny. Et, dans ce cas, le motif de l'ascension sociale par le biais de l'Eglise n'est pas à exclure.

Nous avons constaté, d'autre part, que des vassaux imitaient leurs seigneurs féodaux en se convertissant et en faisant des donations aux monastères. La conséquence en était une plus grande perméabilité sociale. Car on voit que des membres de la maison de Semur et des vassaux qui dépendaient d'eux étaient reçus et chargés de fonctions par les commu-

84. *The Letters of Peter the Venerable* éd. par G. CONSTABLE (Harvard Historical Studies 78), t. 2, Cambridge, Massachusetts, 1967, Appendice A : « The family of Peter the Venerable », p. 233-246, surtout p. 240 ss.

85. Armannus, prieur de Cluny, après 1152 abbé de Manglieu, cf. CONSTABLE, *op. cit.*, n. 84, p. 240, et Pons, abbé de Vézelay dont l'origine monastique est donnée au monastère de Saint-Michel de Cluse, cf. CONSTABLE, *l.c.*, p. 243 s., et *Monumenta Vize-liacensia*, Textes relatifs à l'histoire de l'abbaye de Vézelay éd. par R. B. C. HUYGENS (Corpus Christianorum. Continuatio Mediaevalis XLII), Turnhout, 1976, voyez la position « Pontius, Poncius, Ponce de Montboissier, abbé de Vézelay » dans l'index général p. 668 s.

86. CONSTABLE, *op. cit.*, n. 84, p. 242 s. Voyez surtout la lettre de Pierre le Vénérable à ses nièces au prieuré de Marcigny : CONSTABLE, *l.c.*, t. 1, Cambridge, Massachusetts, 1967, n° 185, p. 427 ss.

87. Sur Raingardis, mère de Pierre le Vénérable, cf. CONSTABLE, *op. cit.*, n. 84, p. 238 s., où les sources principales se trouvent citées.

nautés de Cluny et de Marcigny sans distinction d'origine⁸⁸. En tant que membres d'une communauté religieuse, soit de Cluny, soit de Marcigny, le seigneur féodal et son vassal se rapprochaient donc puisqu'ils jouissaient des mêmes droits. Cette égalité entre les convers de rang social différent dans la *Cluniacensis ecclesia* se manifeste clairement par le fait que les hommes du seigneur de Semur accédaient aussi bien aux dignités, soit d'un cellérier ou d'un chambrier de Cluny, soit d'un prieur de Paray-le-Monial que leur ancien seigneur féodal, nommé prieur de Marcigny⁸⁹.

En somme, on peut constater que l'abbé de Cluny avait réussi à faire collaborer ses parents nobles et leurs vassaux à la réalisation de sa conception, variante clunisienne du monachisme réformateur, en les amenant à consacrer leurs biens et quelquefois leurs vies à Cluny et à Marcigny ; et ces convers étaient particulièrement capables d'accorder entre les domaines et les sphères d'influence des dépendances clunisiennes. Les abbés Hugues et Pierre le Vénérable n'auraient jamais réussi à coordonner les *membra* du *Corpus Cluniacense* au *monasterium capitale* par un minimum d'organisation, à maintenir la cohérence la plus faible dans la *Cluniacensis ecclesia*⁹⁰ sans l'aide d'un groupe d'officiaux issus de certaines familles nobles. Dans la première période du monachisme réformateur, des moines enthousiastes avaient essayé de persuader leurs proches à se convertir. Avant qu'il ne soit devenu le célèbre abbé de Cluny, Eudes avait réussi ainsi à engager ses parents à entrer en religion⁹¹. Une influence autrement profonde a été exercée par l'abbé Hugues et par la *Cluniacensis ecclesia* dépassant déjà largement toutes les frontières politiques sur la maison de Semur dont un grand nombre d'hommes et de femmes est entré dans la communauté clunisienne. A partir de cette époque, l'autorité morale de l'abbé de Cluny est entrée en jeu. N'oublions pourtant pas que la famille de Semur faisait déjà des donations à Cluny quand son membre Hugues

88. Nous rappelons ici Seguinus, chambrier de Cluny, prieur de Marcigny et réorganisateur de Berzé-la-Ville, issu de la famille de Paray, laquelle était apparentée avec la famille de Rongefor, Hugues de Busseuil, prieur de Paray-le-Monial, Hugues de Bissy, cellérier de Cluny, ainsi que Geoffroy III de Semur, prieur de Marcigny-sur-Loire.

89. Comme n. 88.

90. Ainsi l'abbaye de Saint-Jean-de-Montierneuf à Poitiers est nommée dans une charte « *tamquam nobile membrum, corpori Cluniacensi... inseparabiliter coniunctum* » (Recueil de documents relatifs à l'abbaye de Montierneuf de Poitiers (1076-1319) publié par F. VILLARD (*Archives historiques du Poitou*, LIX), Poitiers, 1973, n° 109, p. 178). La notion du *capitale monasterium* de Cluny se trouve par exemple chez BERNARD, *Ordo Cluniacensis*, cap. XVI, éd. par M. HERRGOTT, *Vetus disciplina monastica*, Paris, 1726, p. 168. En ce qui concerne les notions de *Cluniacensis ecclesia*, *corpus Cluniacensis ecclesiae*, etc., J. WOLLASCH, *Mönchtum des Mittelalters zwischen Kirche und Welt* (*Münstersche Mittelalter-Schriften* 7), München, 1973, p. 154 ss., a signalé quelques exemples. Ne connaissant pas ces recherches, J.-P. FORREL, L'Eglise dans l'œuvre et la vie de Pierre le Vénérable (*Revue thomiste* 77, 1977, p. 357-392 et 558-591), n'a pas réussi à poursuivre la tradition clunisienne des notions *ecclesia* et *ordo* dans les sources clunisiennes dès le x^e siècle jusqu'au temps de Pierre le Vénérable.

91. Voyez plus haut p. 7.

ouvrait encore sous l'abbé Odilon⁹². En résumé, les abbés Guillaume de Saint-Bénigne de Dijon et Hugues ne se contentaient plus de l'esprit missionnaire initial de propager l'idéal de la vie monastique parmi leurs proches. Ils s'efforçaient avec succès de mettre leur parenté au service de la réforme monastique qu'ils envisageaient. De toute évidence, des formations du monachisme réformateur, dont Cluny, jouissaient d'un tel prestige que les convers nobles encouragés par un abbé parent renonçaient volontiers à leur pouvoir pour assumer une responsabilité au sein de certains centres d'un tel mouvement. Cela constitue sans doute l'une des différences fondamentales d'avec les convers nobles du haut Moyen Age. Ceux-ci entraient soit dans un monastère qui leur appartenait (*Eigenkloster*) ; alors, ils ne pouvaient échapper, en règle générale, aux problèmes habituels des familles nobles et aux revendications des héritiers, même après avoir quitté le monde⁹³. Ou bien ils entraient dans un monastère épiscopal, royal ou impérial ; alors, de nouveau, ils ne pouvaient se soustraire aux exigences d'un seigneur⁹⁴. L'entrée dans un monastère appartenant à un mouvement réformateur, au contraire, offrait une chance plus grande de participer à la nouvelle liberté et à l'autodétermination monastiques. Ce qui a été dit s'applique en effet loin au-delà de Cluny à toute l'étendue du monachisme réformateur du Moyen Age classique. Les mêmes observations sont à faire dans toutes les communautés du monachisme réformateur à l'époque du Moyen Age classique.

Prenons l'exemple de la famille de Girald de Salles, l'un des premiers prédicateurs itinérants en France. Son père, sur le lit de mort, s'est fait vêtir de l'habit monastique⁹⁵ ; sa mère a pris le voile après le décès de son

92. Par exemple, A. BERNARD et A. BRUEL, *op. cit.*, n. 71, n° 2940 datant de 1040 environ.

93. Un exemple significatif même du XI^e siècle représente la fondation du monastère de Wagenhausen situé à la rive gauche du haut Rhin émanant du Bodensee pendant la querelle des investitures. Cf. K. SCHMID, *Königtum, Adel und Klöster zwischen Bodensee und Schwarzwald (8.-12. Jahrhundert)* (*Studien und Vorarbeiten zur Geschichte des grossfränkischen und frühdeutschen Adels herausgegeben von Gerd Tellenbach = Forschungen zur oberrheinischen Landesgeschichte* 4, Freiburg i. Br., 1957), p. 235 ss. et 319 ss.

94. Cela vaut même pendant le IX^e siècle au royaume occidental des Carolingiens. Rappelons-nous ici seulement l'exemple d'Hugues, l'abbé de la célèbre famille de laquelle Judith, l'épouse de l'empereur Louis le Pieux, est issue. Cf. J. WOLLASCH, *Das Patrimonium beati Germani in Auxerre* (*Studien und Vorarbeiten* comme n. 93, p. 208 ss.) et G. TELLENBACH, *Exkurs über die ältesten Welfen im West- und Ostfrankenreich* (*ibid.*, p. 335 ss.). Au royaume oriental des Carolingiens l'abbaye de Werden près d'Essen présente un exemple « classique » : voyez K. SCHMID, *Die « Liudgeriden ». Erscheinung und Problematik einer Adelsfamilie* (*Geschichtsschreibung und geistiges Leben im Mittelalter. Festschrift für Heinz Löwe zum 65. Geburtstag* éd. par K. HAUCK et H. MORDEK, Köln-Wien, 1978, p. 71 ss.).

95. Cf. J. v. WALTER, *Die ersten Wanderprediger Frankreichs* (*Studien zur Geschichte der Theologie und der Kirche*, t. IX, Cahier 3), Leipzig, 1903-1906. Réimpression Aalen, 1972, t. 2, p. 114.

mari et ses deux frères ont également renoncé au monde⁹⁶. L'un de ses frères, Grimoard, était d'abord abbé du monastère Les Alleus fondé par Girald et soumis à la règle bénédictine, pour devenir en 1141 évêque de Poitiers, prédécesseur de Gilbert de La Porrée⁹⁷.

Surtout, l'expansion explosive du jeune ordre de Cîteaux n'est guère compréhensible si l'on ne tient compte du fait que Bernard de Clairvaux est entré à Cîteaux avec 30 parents et amis qui partageaient ses convictions⁹⁸. Il a été suivi par tous ses frères et quelques membres féminins de sa famille qui, d'abord moniales bénédictines à Jully, dépendance de Molesmes, et aux autres monastères sont passées au Tart, couvent cistercien féminin fondé malgré les hésitations du nouvel ordre de se charger de communautés de femmes⁹⁹. La part prise par les parents de Bernard dans l'expansion de l'ordre de Cîteaux n'a pas encore été examinée et décrite d'une manière satisfaisante — mais elle a bien existé¹⁰⁰. C'était toujours Bernard de Clairvaux qui, selon une tradition d'Afflighem, s'est prononcé très favorablement en 1146 sur l'abbaye de Afflighem fondée par des nobles¹⁰¹. Après des commencements modestes, cette abbaye n'a pris son essor qu'après l'entrée d'un châtelain voisin¹⁰². Ont fait de même ses frères et aussi ses cinq fils, quoique l'un de ses fils eût d'abord affirmé de façon catégorique qu'il ne prendrait jamais l'habit. Des enfants de sa parenté ont été confiés au monastère comme *pueri nutriti*. En total, nous connaissons les noms de 16 membres de la famille qui sont entrés à Afflighem en l'espace de quinze ans ou environ¹⁰³. Parmi eux il y avait des femmes pour lesquelles un couvent à Vorst près de Bruxelles a été fondé, grâce aux biens donnés par cette famille¹⁰⁴. Par la suite, l'abbaye a pu fonder des prieurés et même envoyer des moines dans d'autres monastères¹⁰⁵.

H. Grundmann a démontré que Norbert de Xanten n'a pu réaliser son projet de fonder l'ordre de Prémontré qu'à l'aide de la famille des

96. *Ibid.*

97. *Ibid.*, p. 115.

98. J. MARILIER, La vocation, dans *Bernard de Clairvaux* (Commission d'Histoire de l'ordre de Cîteaux III), Paris, 1953, p. 29 ss.

99. Edith RUSSEL, Bernard et les dames de son temps, § 3 : « Les converties de Bernard », dans *Bernard de Clairvaux, op. cit.*, n. 98, p. 471 ss. Cf. aussi J. LAURENT, *Carlulaires de l'abbaye de Molesmes*, t. I, Paris, 1907, p. 253-261.

100. J. RICHARD, Le milieu familial, § 2 : « La famille de saint Bernard », dans *Bernard de Clairvaux, op. cit.*, n. 98, p. 9 ss., ainsi que J. LAURENT, A propos de l'ascendance maternelle de saint Bernard et R. FOSSIER, La fondation de Clairvaux et la famille de saint Bernard, dans *Mélanges saint Bernard*, XXIV^e Congrès de l'Association bourguignonne des Sociétés savantes, Dijon, 1953, p. 9-18 et 19-27.

101. Cf. GRUNDMANN, *op. cit.*, n. 1, p. 338.

102. *Ibid.*, p. 337.

103. *Ibid.*

104. *Ibid.*

105. G. NIEMEYER, Die Vitae Godefridi Cappenbergensis (*Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters*, t. 23, 1967, p. 431 ss.).

comtes de Cappenberg en Westphalie. L'historien a comparé le rôle que cette maison a joué dans l'ordre de Prémontré à la part que Bernard de Clairvaux, ses parents et ses amis ont prise dans l'expansion de l'ordre de Cîteaux¹⁰⁶. Le comte de Cappenberg a délibérément accepté l'extinction de sa famille pour introduire et renforcer la communauté des prémontrés en Allemagne¹⁰⁷. Car il a même poussé sa femme qui n'avait pas encore eu d'enfants et ne voulait pas se convertir à entrer au monastère¹⁰⁸. Il ne s'est pas laissé impressionner par les mesures juridiques et militaires que son beau-père, le puissant comte Frédéric d'Arnsberg, a prises contre lui et le château de Cappenberg¹⁰⁹. Othon, frère cadet de Geoffroy et parrain de l'empereur Frédéric I^{er}, a enfin cédé aux prières insistantes de son frère et s'est converti¹¹⁰.

Il sera plus tard prévôt à Cappenberg¹¹¹. Deux sœurs de Geoffroy ont pris le voile à l'instigation de leur frère¹¹².

Malgré toutes les résistances que l'évêque de Münster et d'autres y opposaient, Geoffroy de Cappenberg n'a pas lâché son idée de faire don de son château, centre et base matérielle de sa maison, aux prémontrés pour le transformer en monastère¹¹³. La conversion des Cappenberg et les donations qui l'accompagnaient ont permis de fonder pas moins de trois monastères : Cappenberg, Varlar près de Coesfeld en Westphalie et Ilbenstadt près de Friedberg dans la Wetterau en Rhénanie moyenne¹¹⁴. En plus, un couvent de femmes a été établi à Averndorp près de Wesel en basse Rhénanie¹¹⁵.

Il y a plusieurs parallèles entre la maison des comtes de Cappenberg et la famille des seigneurs de Semur que nous venons de regarder de plus près. Les deux familles se sont consciemment dessaisies de leurs biens en faveur d'une conception du monachisme réformateur à laquelle elles se sont soumises. Toute la famille a été concernée. Comme il n'y avait pas seulement des hommes, mais aussi des femmes qui se sont convertis, des couvents féminins ont été fondés outre les monastères d'hommes en Bourgogne ainsi qu'en Westphalie. Dans les deux cas c'est un membre de la famille qui effectivement renonce au monde et fait don de toutes ses possessions au monastère pour devenir moine ou chanoine. Alors sa déci-

106. GRUNDMANN, *op. cit.*, n. 1, p. 339, et le même, *Der Cappenberger Barbarosakopf (Münstersche Forschungen 12)*, Köln-Graz, 1959, p. 22.

107. GRUNDMANN, *op. cit.*, n. 106, chap. IV : « Die Bekehrung der Grafen von Cappenberg », p. 17 ss.

108. *Ibid.*, p. 24 et n. 25.

109. *Ibid.*, p. 24 ss.

110. *Ibid.*

111. *Ibid.*, p. 26.

112. GRUNDMANN, *op. cit.*, n. 1, p. 339.

113. GRUNDMANN, *op. cit.*, n. 106, p. 23 ss.

114. *Ibid.*, p. 22.

115. *Ibid.*

sion détermine du sort de toute la famille dont des membres se convertissent, même s'ils n'en avaient pas eu d'abord l'intention. Tandis que Geoffroy de Semur a été nommé prieur de Marcigny, Othon de Cappenberg a été institué prévôt du monastère fondé par sa famille. Les vassaux des comtes de Cappenberg ont, eux aussi, suivi l'exemple de leurs seigneurs féodaux. Selon une expression pleine de verdeur transmise par la *Vita Godefridi*, quelques ministériaux et serfs auraient dit que leur seigneur était tombé fou (*dicentes eum amentem factum*)¹¹⁶. Comme à Cluny et à Marcigny, la perméabilité sociale a augmenté dans la communauté des prémontrés à Cappenberg qui renfermait les parents du comte ainsi que de leurs ministériaux et serfs. Ce phénomène a été admiré au premier tiers du XII^e siècle par un jeune juif de Cologne appelé *Hermannus quondam Judaeus* après son baptême qui sera lui-même chanoine à Cappenberg¹¹⁷. Selon ses mots, il y rencontrait *prudentes et idiotae, fortes et invalidi, nobiles et ignobiles*¹¹⁸.

En Bourgogne aussi bien qu'en Westphalie, des familles et des seigneuries entières ont subi des transformations profondes sous l'influence de l'un de leurs membres qui s'est converti. Si une famille produisit un convers animé d'un esprit enthousiaste ou un abbé adhérant à la réforme monastique, si ceux-ci réussissaient à gagner leur parenté à leur cause, alors une conversion en déclencha beaucoup d'autres en peu de temps. Alors la suite des conversions et donations fréquentes consuma la seigneurie noble, et le monastère doté de plusieurs noyaux s'agrandissait pour devenir un centre du monachisme réformateur. Grâce à ses donations, l'abbaye disposait des fonds nécessaires à établir des dépendances et à former autour d'elle un groupe homogène de monastères autonomes d'hommes et aussi de femmes. Ceux qui avaient délaissé la vie noble pour la vie monastique se chargeaient de fonctions au sein de la communauté monastique, de préférence là où ils avaient donné. C'est ce procédé qui rendit possible l'administration efficace du temporel à l'intérieur d'un groupement monastique. Au cours d'une série de conversions et de donations, une parenté noble se transforma en un groupe fonctionnel au service du monachisme réformateur sous la direction d'un abbé apparenté qui, parmi ces collaborateurs fidèles, jouait un rôle pareil à celui d'un châtelain dans la vie séculière. Les vassaux, ministériaux et subordonnés de la famille noble qui s'était vouée au service du monachisme réformateur, étaient exposés aux mêmes influences. Au fur et à mesure que le pouvoir et les

116. *Vita Godefridi*, cap. 4 (MGH SS, t. 12, p. 519).

117. *Hermannus quondam Judaeus*, Opusculum de conversione sua éd. par G. NIEMEYER (MGH Quellen zur Geistesgeschichte des Mittelalters, 4, 1963) ; cf. H. GRUNDMANN, *Geschichtsschreibung im Mittelalter* (Kleine Vandenhoeck-Reihe 1209), Göttingen, 1978, p. 38.

118. *Hermannus quondam Judaeus*, op. cit., n. 117, cap. 6, p. 87 s. et cap. 20, p. 121.

biens de la famille noble diminuaient par suite des conversions et des donations de ses membres, la situation des vassaux empirait aussi. Ils étaient donc amenés à suivre l'exemple de leurs seigneurs en favorisant les mêmes monastères et en soutenant les mêmes projets de réformes monastiques. Comme on a vu, un but de ces réformes était de réaliser un rapprochement entre les convers de rang social différent dans un couvent, voire d'abolir toutes les différences entre libres et non-libres dans un monastère ou dans la communauté d'un ordre monastique. Un tel ordre permettait de vivre un degré d'autodétermination monastique inconnue jusqu'au XII^e siècle, à l'exception sans doute de Cluny.

Joachim WOLLASCH.